

Questions des Délégués du Personnel

Service ISO Toulouse

Réunion de mai 2018

Retour sur la réunion du 2 mai avec JM Letort:

Les DP ont apprécié l'intervention de Mr Letort répondant ainsi à nos attentes et à celles de tous les salariés ISO.

1. Concernant l'arrivée des personnes de TS chez TCS, y aura-t-il un impact sur le service ISO ? Serons-nous dans une équipe commune sur Pastel ?

REPONSE

Il est précisé que le processus social étant en cours, les conditions de la mise en œuvre du transfert d'activité seront connues progressivement les mois prochains.

A ce stade, il est à noter qu'il n'y aura pas d'impact sur le service ISO et qu'aucune équipe commune ne sera constituée sur le site de Labège.

Questions du mois de mai 2018 :

2. Comment la répartition moto / vélo de l'abri face au bâtiment a-t-elle été faite ? Est-elle équitable ?

REPONSE

La Direction a choisi d'ajouter des places de parking pour vélos et motos en proposant un espace de stationnement à proximité du site pour le confort de toutes et tous. L'offre de stationnement est ainsi plus étendue qu'initialement prévue.

3. Les heures d'arrivée des salariés sont recensées. Existe-t-il un listing ? Est-il déclaré à la CNIL ?

REPONSE

Les postes non gardés (PNG) aux entrées et sorties du bâtiment constituent un système permettant la gestion des contrôles d'accès aux locaux, des horaires et de la restauration. Il permet de savoir à tout moment le personnel présent sur le site. Il est déployé à titre de sécurité.

Il ne s'agit pas d'un système de contrôle des temps du personnel. Cependant, deux éléments sont notifiés à partir du PNG :

- Les sorties tardives, soit celles intervenant après 19h30 qui font l'objet d'une déclaration signée par le salarié concerné, sont communiquées à l'assistante du service.

- Le PNG bloque l'accès des salariés au site lorsque le respect des 12h de repos entre deux périodes de travail n'est pas respecté.

A ce titre, nous rappelons les horaires du site : 7h30 > 19h30.

Par ailleurs, une déclaration à la CNIL est effectuée.

4. Existe-t-il un listing des véhicules des salariés ? Comment est-il réalisé ? Est-il déclaré à la CNIL ? Comment sont identifiés les véhicules sur les différents parkings ?

REPONSE

Il n'existe pas d'état des véhicules des salariés.